

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101**

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **9 avril 2019** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DEMANDE N° 19-04 : 136, rue Bénard – Zone A-806

Cette demande a pour but d'autoriser :

- une distance de 2,69 mètres entre le mur latéral droit du bâtiment principal et l'allée véhiculaire privée adjacente à la limite latérale droite du lot, au lieu d'une distance de 3,5 mètres telle que prévue à l'article 10.11.3.6 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 209 412 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 19-05 : 102 à 168, rue Bénard et 652 à 690, chemin du Golf – Zone A-806

Cette demande a pour but d'autoriser :

- quatre (4) matériaux de revêtement extérieur pour un bâtiment principal, au lieu d'un maximum de trois (3) revêtements, tel que prévu à l'article 11.2.2.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- un (1) revêtement de panneaux métalliques préfabriqués de classe 1 pour une construction résidentielle, malgré l'interdiction prévue au tableau de l'article 11.2.2.4 du *Règlement de zonage 1101*.

Cette demande concerne les lots 6 209 403 à 6 209 440, 6 272 989 à 6 272 991, 5 542 518 et 5 542 520 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 19-06 : 160-164-168, rue Bénard – Zone A-806

Cette demande a pour but d'autoriser :

- que la fondation de la façade principale d'un bâtiment principal donnant sur une voie publique de circulation soit apparente à une hauteur hors sol excédant 0,3 mètre, telle que prévue à l'article 11.2.4.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cette demande concerne les lots 6 209 404, 6 209 405 et 6 209 406 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 21 mars 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate